



Commune de La Roche

Révision générale du plan d'aménagement local Plan d'affectation des zones - Plan A : secteur village Dossier d'approbation

Echelle 1:5'000

Approuvé avec conditions le 2 décembre 2020

Mis à l'enquête publique complémentaire par parution dans la Feuille officielle n°... du...

Adopté par le Conseil communal de La Roche le...

Le Secrétaire Le Syndic

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions le...

Le Conseiller d'Etat, directeur

16 mars 2022

Mandat: 125 / s
Document: 1_La_Roche_adec_PAZA_5000_enq_arpx
Format: 105 x 90

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme

Rue de Joux 41, 1100 Fribourg

Téléphone 031 301 1330

info@archam.ch www.archam.ch

Légende

Zones d'affectation

- Zone centre (CEN)
- Zone village (VIL)
- Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
- Zone résidentielle faible densité (RFD)
- Zone mixte 1 (MIX 1)
- Zone mixte 2 (MIX 2)
- Zone d'activités (ACT)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone culturelle 1
- Zone culturelle 2
- Zone touristique (TOU)
- Zone de port (ZP)
- Zone libre (LIB)
- Zone spéciale "Le Brand"
- Zone de gravière (GR)
- Zone agricole (AGR)
- Aire forestière (FOR), information indicative

Périmètres superposés

- Périmètre à densité réduite en zone CEN
- Périmètre à densité réduite 1 en zone VIL
- Périmètre à densité réduite 2 en zone VIL
- Périmètre à densité réduite en zone RMD
- Périmètre à densité réduite en zone RFD
- Périmètre à densité réduite en zone MIX 1
- Périmètre à densité réduite en zone MIX 2
- Périmètre à prescriptions particulières en zone à bâtir
- Plan d'aménagement de détail approuvé
- Plan d'aménagement de détail obligatoire
- Périmètre d'énergie de réseau
- Périmètre de protection du site construit
- Périmètre à mesures d'harmonisation du patrimoine bâti
- Périmètre archéologique
- Périmètre de protection de la nature
- Périmètre à prescriptions particulières "Port de la Serbacher" (PPP-port)
- Périmètres à prescriptions particulières "La Berra":
- Remontée mécanique PPP1 à PPP5
- Piste de ski (PPP-sk)
- Piste de VTT (PPP-vt)

Secteurs superposés

- Espace réservé aux eaux
- Secteur de danger naturel élevé
- Secteur de danger naturel moyen
- Secteur de danger naturel faible
- Secteur de danger naturel indicatif
- Secteur de danger naturel résiduel

Éléments protégés superposés

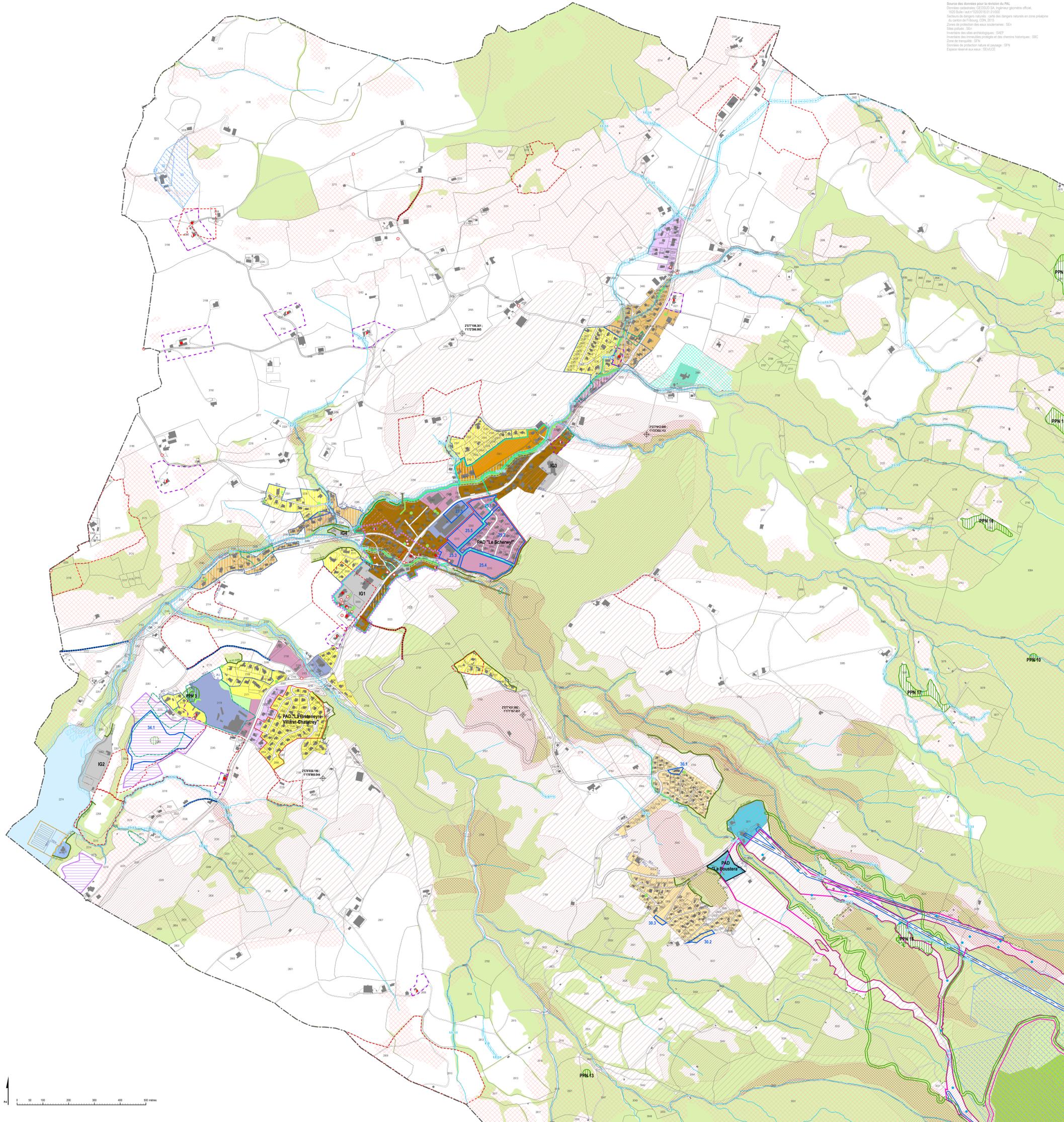
- Bâtiment protégé de catégorie 1
- Bâtiment protégé de catégorie 2
- Bâtiment protégé de catégorie 3
- Objet IVS de catégorie 1
- Objet IVS de catégorie 2
- Boisements hors-forêt protégés:
- Arbre isolé
- Haie, bosquet

Autres éléments superposés

- Limite forestière
- Distance à la forêt: 15 mètres
- Constatation de la nature forestière, date décision DIAF
- Ilôt de sénescence (mesure de compensation)

Informations indicatives

- Site pollué (A = aire d'entreprise, B = site de stockage, C = installation de tri)
- Zone de protection des eaux souterraines légalisée
- Site de reproduction des batraciens "Le Villaret"
- Lac et cours d'eau
- Cours d'eau à ciel ouvert: ligne de référence approximative
- Cours d'eau sous tuyau: tracé exact
- Cours d'eau: projet de nouveau tracé
- Remontée mécanique (Mémixte, Méski)
- Canon à neige
- Tir à 50 m. et 300 m.



Source des données pour la révision du PAL:
 Données cadastrales: 01/01/2021 DA Ingénieur géomètre officiel
 1520 Burel / act n° 10001918/01/01/0000
 Secteur de danger naturel: carte des dangers naturels en zone préservée
 du canton de Fribourg, CEN, 2018
 Zone de protection des eaux souterraines: S21
 Site pollué: S20
 Inventaire des sites archéologiques: S40
 Inventaire des monuments protégés et des chemins historiques: S8C
 Zone de sensibilité: S71
 Données de protection nature et paysage: S74
 Espace réservé aux eaux: S21/CE

